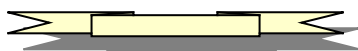


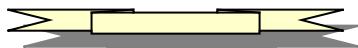
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EN DATE DU 27 OCTOBRE 2016**

**Présents :** Mme Myriam FOUGERE, Maire,  
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE,  
Mme Emilie FAYE, M. Johan IMBERT, Adjoints,  
M. Guy GORBINET, Mmes Françoise PONSONNAILLE, Marielle GUY, M. Marc CUSSAC,  
Mmes Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX, Marie-Thérèse REYROLLE, Mmes Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Marine FOURNET, Mmes Simone MONNERIE, Annie BERNARD, Corinne PEGHEON, M. Laurent COURTHALIAC, Mme Nadine BOST.

**Absents avec procuration :** M. Albert LUCHINO à Mme Corinne MONDIN, M. Michel BEAULATON à Mme Myriam FOUGERE, Mme Marie-Thérèse BERTHEOL à Marie-Thérèse REYROLLE, M. Jean-Jacques PERIGNON à Mme Agnès PERIGNON, M. Franck PAUL à Mme Marine FOURNET, M. Jean-Charles BOUTIN à M. Laurent LAMY, M. Patrick BESSEYRE à M. Laurent COURTHALIAC.

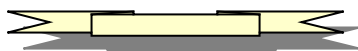


Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme GUY, Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.



Mme le Maire propose ensuite au conseil de se prononcer préalablement :

- **Sur** le compte rendu de la séance du 9 Septembre 2016 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.
  - **Sur** l'inscription à l'ordre du jour des questions complémentaires suivantes :
    - 1) Nouvelle Communauté de communes :
      - \* Représentation et répartition des sièges.
      - \* Dénomination et fixation du siège.
    - 2) Forêt sectionnale de la collange
- Unanimité.



## **RAPPORT D'ACTIVITES**

**MR LAMY :** Présentation d'un point sur les travaux de voiries. Ceux-ci sont achevés pour la Croix du buisson, la place ND de Layre et ILa Masse. Seront engagés prochainement les travaux concernant les travaux sur le secteur des Tuileries ainsi que les trottoirs de la place du Livradois.

En matière d'assainissement les travaux du secteur de Roddes devraient débuter le 7/11 pour une durée de 15 semaines. Début novembre également engagement de travaux sur le réseau d'eau potable avenue E Chabrier.

Mr Courthaliac souhaite savoir si la nouvelle matérialisation des stationnements sur le boulevard de l'Europe est définitive. Il semble en effet qu'elle perturbe la circulation ce qui se traduit par des accrochages.

Mr Lamy répond que cet aménagement, validé en commission, fait suite à une demande des riverains qui se plaignaient de vitesses excessives sur le boulevard. Les commerçants ont été associés à la réflexion.

Mr Cussac précise que cet aménagement est également la conséquence d'une demande de l'ESAT pour la sécurité de ses ressortissants.

Mme Monnerie aurait préféré une sécurisation avec une zone à 30 km/h au lieu de 50.

A.Pérignon donne l'exemple de l'avenue de Lyon où une période d'adaptation a été nécessaire.

G.Gorbinet explique qu'il faudrait effacer totalement les anciennes matérialisations au sol car des personnes continuent à s'y garer.

S'agissant d'un nouveau mode de circulation et de stationnement il semble donc opportun de laisser le temps nécessaire aux automobilistes pour qu'ils s'habituent.

**MME FAYE :** fait un bref compte-rendu à la suite du conseil d'école du groupe primaire. Elle rappelle également les dispositions prises en matière de « mise en sécurité » des écoles. A noter enfin l'organisation récente d'exercices de confinement et d'alertes.

**MR CHEVALEYRE** informe le conseil sur l'ensemble des animations prévues dans le cadre de la « Magie de Noël » qui se déroulera du 17 au 23 décembre 2016.

**MME LE MAIRE** apporte des précisions sur la nouvelle organisation des services techniques qui a fait l'objet d'une présentation aux personnels concernés le mardi 25 octobre 2016. Il s'agit de rechercher efficacité et polyvalence par un regroupement des services sur deux sites :

- La Masse (pôle centre technique municipal) regroupant les services bâtiment, voiries assainissement et festivités.
- L'Avenue de la Résistance (pôle environnement) avec les services propretés urbaines et batimentaires et espaces verts.

L'organigramme est également précisé avec un directeur des services techniques – Mr Cartal, son adjoint – Mr Moneron ainsi que les différents responsables de services.

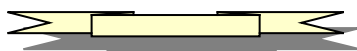
Mme le Maire rappelle également que depuis le début octobre la Commune a repris en responsabilité la gestion de ses salles et de ses différents matériels, cette mission étant antérieurement assurée par le PSAC intercommunal.

Mme Monnerie intervient pour indiquer que, sans remettre en cause la qualité des services rendus par le personnel, la ville lui paraît sale. Elle estime sur ce point que l'effectif du service n'est pas suffisant.

Mme le Maire répond que c'est pour cette raison qu'il y a, par ce regroupement prévu au 1<sup>er</sup> décembre, la recherche d'une meilleure polyvalence.

Enfin Mme Bost demande si les locaux de l'avenue de la Résistance seront suffisants pour accueillir le personnel du service propreté (vestiaires), les matériels roulants ainsi que le stockage des produits d'entretien. Mr Lamy répond que tous ces points ont été anticipés.

**Au terme de ce rapport d'activités Mme Le Maire propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.**



### **REHABILITATION DE LA PISCINE : DOSSIER APS**

Exposé de Mme Mondin présentant le dossier avant-projet sommaire (APS) établi par l'architecte maître d'œuvre et validé par le comité de pilotage.

Cet APS fait suite au diagnostic initial et prend en compte le désamiantage, les mises aux normes en matière d'accessibilité et de code du travail, des travaux sur la structure du bâtiment, la mise aux normes des systèmes de chauffage et d'électricité, le changement d'éléments concernant le traitement de l'eau ainsi que la modernisation du traitement de l'air. Il intègre également de nouveaux aménagements de confort (sauna, SPA, pateaugeoire, jeux d'eau...).

L'ensemble représente un coût prévisionnel de 4 904 352 € TTC financés à hauteur de 3 142 000 € par des subventions et le FCTVA . Le complément nécessitant un emprunt résiduel de 1 762 000 € qui sera, après transfert de compétences, supporté par la nouvelle intercommunalité

Mme Monnerie intervient pour regretter ce qu'elle qualifie de rendez-vous manqué car l'outil de territoire que constitue la piscine lui paraît devoir être stratégique pour le développement touristique et sportif. Le programme proposé au travers de cet APS ne résout pas le problème d'un accueil simultané de plusieurs types de clientèles et n'est pas de nature à accroître l'attractivité du territoire. A défaut d'une vision d'avenir ce projet lui paraît relever du court terme et ne dénote pas une envie pour le territoire.

Elle considère qu'une variante aurait pu consister en une extension du bassin d'apprentissage qui aurait donné une envie de fréquentation, une attraction pour le territoire. À son sens, on a les moyens que l'on se donne. Elle se demande si les collectivités voisines notamment de Haute-Loire ont été invitées autour de la table. Sans aller sur un équipement de prestige, un équipement « toutes saisons » aurait pu être complémentaire lorsque la saison est moins bonne.

Mme Mondin répond qu'au contraire ce projet répond aux attentes de la population qui souhaite une augmentation des heures d'ouverture au public tout en préservant un fonctionnement équilibré supportable pour les finances publiques.

Mr Imbert indique que chacun peut avoir un avis différent. Ce projet est un choix de raison. Il regrette par contre la faible implication financière du Département pour cet investissement ambertois.

Pour Mr Gorbinet il s'agit d'un projet réaliste qui s'inscrit dans une période particulière.

Au terme de ces échanges, le conseil municipal prend acte de la présentation de ce dossier APS qui dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre sera suivi du dossier avant-projet définitif (APD).

## **DECISIONS EN VUE DE LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE**

Sur proposition de Madame Le Maire le conseil municipal unanime :

**Se prononce favorablement** pour que le nombre de conseillers communautaires de la nouvelle intercommunalité se détermine selon la répartition de droit commun soit quatre-vingt deux conseillers.

**Se prononce favorablement** pour que le siège de la future communauté de communes de l'arrondissement d'Ambert soit situé sur la commune d'Ambert.

**Choisit** comme nom pour cette future intercommunalité : « **Ambert Livradois Forez** »

Mr Couthaliac demande comment seront choisis les conseillers communautaires ?

Mme le Maire explique que le Conseil Municipal sera amené à délibérer pour, au-delà des douze conseillers actuels, élire les quatre conseillers supplémentaires ceci après parution de l'arrêté préfectoral correspondant. Il s'agira de listes de quatre noms (ou incomplètes) avec le respect de la parité.

## **REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES : ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Comme chaque année le conseil municipal est amené à se prononcer sur la répartition intercommunale des charges des écoles publiques de la Ville d'Ambert accueillant des enfants de plusieurs communes.

Les élèves concernés sont au nombre de :

\* 36 élèves pour l'Ecole Maternelle,

\* 60 élèves pour l'Ecole Primaire,

Ces enfants sont originaires des communes d'Arlanc, Champetières, Chaumont-le-Bourg, Cunlhat, Echandelys, Grandval, Job, Le Monestier, Marsac-en-Livradois, St Bonnet-le-Chastel, St Ferréol-des-Côtes, St Germain-l'Herm, St Martin-des-Olmes, St Sauveur-la-Sagne, Thiolières et Valcivières.

Après avoir pris connaissance des modalités de calcul retenues le conseil municipal unanime approuve les propositions du rapporteur concernant les participations par élève et par Commune et autorise Mme Le Maire à engager la procédure de mise en recouvrement.

## **TARIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Lors de sa séance du 9 septembre 2016 le conseil municipal a adopté une délibération :

- *Décidant du principe de mise en place d'une tarification spécifique, applicable dès la rentrée de septembre 2016, pour l'utilisation de la piscine et des gymnases municipaux par les lycées et collèges.*

- *Fixant les montants ainsi applicables sur les bases proposées par la commission des finances à savoir :*

• *Piscine : 110 €/heure.*

• *Gymnases (rue Pierre de Coubertin et Coral) : 12 € / heure.*

Cette tarification, nouvelle pour la Commune, ne faisait alors que reprendre les montants de la participation aux frais de fonctionnement jusqu'alors versée directement par le conseil départemental aux collectivités propriétaires et ce depuis de nombreuses années.

Or il s'avère que suite au nouveau mécanisme mis en place par délibération du conseil départemental du 11 juillet 2016 après présentation préalable le 26 mai 2016 à un groupe de travail composé de chefs d'établissements et de gestionnaires de collèges publics représentatifs des différents bassins de formation, la dotation attribuée à chaque collège sera désormais largement inférieure à la participation départementale antérieure.

Il est donc patent que le conseil départemental en recherche d'économies a souhaité remettre en cause un mode de financement qu'il a lui-même mis en place il y a plusieurs années et qu'il juge sans doute maintenant trop conséquent.

Quoiqu'il en soit les collectivités propriétaires sont mises au pied du mur et se trouvent confrontées aux gestionnaires des différents collèges qui d'une part du fait qu'ils seront désormais les seuls interlocuteurs

des communes et d'autre part eu égard à la baisse de l'enveloppe des financements estiment qu'ils n'auront plus les moyens d'utiliser autant les équipements sportifs et notamment les piscines.

Au final et bien que non responsable la Commune subit cette situation et se trouve face à l'alternative suivante :

1) Soit maintenir les tarifs votés au conseil de septembre avec le risque avéré d'une forte diminution de la fréquentation de la piscine par les élèves des collèges.

2) Soit revoir les tarifs à la baisse ce qui engendrera inévitablement une perte de recettes par rapport aux années antérieures.

Après avoir écouté cet exposé le conseil municipal unanime :

- Décide de revoir la tarification piscine et d'appliquer une tarification, pour les lycée et collèges, de 2,00 €/élève.
- Rapporte partiellement la délibération du 9 septembre 2016 en ce qui concerne la tarification piscine

### **TAXE ET PRODUIT IRRECOUVRABLE**

Dossier retiré de l'ordre du jour.

### **VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS**

Unanimité sur les propositions précisées sur le rapport de synthèse et qui concernent le budget de la commune et accessoirement le budget du Cinéma.

Concernant le cinéma Mme Pegheon demande pourquoi l'augmentation des tarifs proposée par le conseil d'exploitation n'a pas été votée ?

Mme Fournet répond que cette proposition du conseil d'exploitation, qui concerne 2017, sera soumise à la commission des finances avant d'être présentée au conseil municipal de décembre.

### **SUBVENTION : AMICALE DU PERSONNEL**

A l'unanimité Mme Le Maire est autorisée à verser, dès le début 2017, à l'Amicale du Personnel, une avance à valoir sur la subvention 2017. Cette avance d'un montant de 9.000 € permettra à l'Amicale de disposer de la trésorerie nécessaire pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 dans l'attente du versement de la subvention 2017.

### **POLITIQUE CENTRE-BOURG : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DES ESPACES PUBLICS QUARTIER SAINT-JEAN / REPUBLIQUE**

M. Imbert, adjoint, rappelle à l'assemblée qu'à la suite de l'étude « centre-bourg » réalisée en 2015, il a été acté la volonté de rénover les espaces urbains dans plusieurs quartiers de la ville et notamment sur le secteur Saint-Jean/République.

Dans le cadre du budget adopté par le conseil pour l'exercice 2016, un crédit de 20 000 € a été inscrit en vue de financer une mission de maîtrise d'œuvre visant à élaborer un projet de rénovation de la Place Saint-Jean et de la Rue de la République. Ce projet a d'ailleurs été retenu au titre de plusieurs subventions dont le FIC 2017.

Sur proposition du rapporteur et après avis favorable de la commission gestion patrimoniale le conseil municipal par vingt et une voix pour, (M. BESSEYRE par procuration, Mmes MONNERIE, BERNARD, PEGHEON, M. COURTHALIAIC, et Mme BOST n'ayant pas pris part au vote) autorise Mme le Maire à lancer une procédure de consultation conformément aux dispositions réglementaires et à signer le marché correspondant dès que ce sera chose possible.

En préalable Mme Pegheon a indiqué qu'elle était d'accord sur le fond mais pas sur la forme. Elle se dit choquée de devoir délibérer alors que la consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est parue dans l'édition du mardi 25 octobre de la Montagne. Cette remarque justifie le fait que les six conseillers précités n'ont pas pris part au vote.

En réponse Mr Imbert explique d'une part que l'engagement de cette procédure relève en principe des délégations consenties au Maire mais qu'il lui apparaissait opportun que le conseil soit informé et d'autre

part que le financement de ce projet a été, sur proposition de la commission des Finances, inscrit au budget 2016.

Mme Monnerie regrette un «défaut de transparence» que réfute Mr Imbert considérant qu'en l'espèce ce serait plutôt l'inverse.

### **TRAVAUX DE RENOVATION DU GYMNASE MUNICIPAL : AVENANT N°1 AUX LOTS 2 ET 3**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 15 avril 2016, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés relatifs aux travaux de rénovation du gymnase municipal et notamment :

- le marché relatif au lot n° 2 – Menuiseries métalliques - attribué à la SARL Prometal pour un montant de 114 000 € HT.
- le marché relatif au lot n° 3 - Isolation intérieure des murs - attribué à la SARL Malcus Daniel pour un montant de 70 808,60 € HT.

Après avoir écouté cet exposé le conseil municipal unanime :

- ! Approuve un avenant N°1 pour chacun de ces marchés en vue de modifier le délai d'exécution initial.
- ! Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour la signature des documents contractuels correspondants

### **ACQUISITION AMIABLE PAR EPF-SMAF .**

La Commune a adopté un projet urbain durable permettant de redonner vie au cœur médiéval de la cité. Dans ce cadre le secteur dit des Chazeaux a été identifié au titre d'une stratégie foncière de mise en œuvre des projets jugés prioritaires.

L'objectif est de créer sur ce secteur une dynamique de renouvellement par des actions sur la requalification de l'espace public et la réhabilitation de bâti en état d'abandon.

Dans ce but, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'Etablissement Public Foncier – SMAF à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée AM n°524, située Rue saint-michel 63600 AMBERT. Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ce bien par le Service du Domaine.

### **DOMAINE NORDIQUE**

Unanimité pour :

- ☞ Fixer sur proposition du syndicat mixte les tarifs relatifs aux secours,
- ☞ Autoriser la circulation des motoneiges du domaine sur le territoire communal afin d'assurer l'entretien, la gestion des pistes et la sécurité des personnes,
- ☞ Autoriser Mme le Maire à signer avec M. Le Président du syndicat mixte du Domaine Nordique des Crêtes du Forez, une convention de mise à disposition ponctuelle d'un agent des services techniques pour le traçage et le damage d'une partie des pistes du domaine nordique.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE**

Sur proposition de Mme Le Maire le conseil municipal unanime :

- Donne son accord en vue de la conclusion d'une convention précisant les conditions et modalités de mise à disposition partielle du service du CIAS au profit de la Commune d'Ambert, pour la gestion du domicile collectif « Résidence Fontaine de Goye ».
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents contractuels correspondants avec M. Le président du CIAS.

### **CONTRAT ET JEUNESSE AVEC LA CAF DU PUY-DE-DOME**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a conclu en 2014 et pour une durée de quatre ans un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme (CAF). Suite à la fusion des ALSH de Job et d'Ambert, le CEJ actuel doit être modifié. Cette nouvelle organisation de l'accueil de loisirs nécessite, à la demande de la CAF, la conclusion d'un avenant au contrat.

Le conseil municipal, unanime, après avoir écouté cet exposé prend acte de cette demande et autorise Madame la Maire à négocier et à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, le document contractuel correspondant.

### **DENOMINATION DU GYMNASE**

Mme le Maire indique à l'assemblée que les travaux de rénovation du gymnase Rue Pierre de Coubertin sont aujourd'hui achevés. Dans ce contexte elle précise qu'il serait opportun de procéder à la dénomination de cet équipement et à cet effet propose « Gymnase Henri Joubert ».

Le Conseil municipal unanime après avoir écouté cet exposé, approuve la proposition du rapporteur et décide de dénommer le gymnase situé Rue Pierre de Coubertin : « **Gymnase Henri Joubert** ».

### **FORET SECTIONALE LA COLLANGE**

Sur proposition de Mme PERIGNON, adjointe, le conseil municipal, unanime :

- Donne son accord, pour que dans la perspective de travaux sur la voirie forestière, une coupe d'emprise puisse être effectuée sous le contrôle de l'ONF, sur la forêt sectionale de la Collange,
- Précise que cette coupe permettra d'effectuer un élargissement de voirie.

Mme Bost demande si les arbres seront vendus.

Mme Pérignon répond par l'affirmative, en même temps que la coupe déjà approuvée pour cette section.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTE**

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal, unanime décide, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour :

- ! Un mi-temps exploitation et maintenance du réseau de chaleur
- ! Un mi-temps commune : service technique bâtiment

### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un poste au sein du service secrétariat accueil de la mairie, cet emploi étant susceptible d'entrer dans le cadre du dispositif « Emploi d'avenir ». Il s'agit en effet d'anticiper l'évolution du service dans la perspective de mouvements du personnel en place.

Sur proposition de Mme le Maire et à l'unanimité après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Mme le maire à procéder au recrutement d'un agent en contrat « emploi d'avenir », d'une durée de trente-six mois et sur la base de trente-cinq heures hebdomadaires.
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire aux fins de signature de toutes pièces se rapportant à cette affaire.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Mme Monnerie fait remarquer qu'il y a beaucoup d'agents à la nouvelle cocom et demande s'il serait possible de les prendre en compte.

Mr Gorbinet explique que l'effectif de la nouvelle cocom est conséquent car il concerne 236 agents. Il précise qu'un « calibrage » des services est en cours avec pour certains agents un changement d'activité avec formation à l'appui. Des besoins sont à prévoir en 2018. Un travail de mutualisation des moyens est en cours également (notamment avec le logiciel de paye des agents).

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

- ! Approbation d'un marché complémentaire avec l'entreprise BTP DU LIVRADOIS concernant la création d'une piste de BMX à la Base de Loisirs,
- ! Résiliation du bail de location conclu avec M. RENARD Arnaud pour un appartement de type studio situé 38, rue du Chicot – Date d'effet : 23/09/2016,
- ! Conclusion d'un bail de location avec M. BRANGER Flavien pour un appartement de type Studio T1 bis situé 23 et 25, place du Châtelet – Date d'effet : 29/09/2016



**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H15.**